



Procès-Verbal ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

05 OCTOBRE 2024

Salle Capellia à La Chapelle-sur-Erdre

1. Représentativité de l'Assemblée

Nombre de Clubs : 211

Nombre de Clubs présents : 149, représentant 70.62 % de l'ensemble des clubs

Nombre de voix : 2 244

Nombre de voix représentées : 1 702, représentant 75.85 % du total des voix

2. Ouverture de l'Assemblée Générale Élective

Le Président ouvre l'Assemblée Générale à 10h12.

« Gérard JEANNETEAU, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales va vous présenter les modalités de vote. »

3. Élection de la Délégation des Clubs de District aux Assemblées de Ligue

Intervention de Gérard Jeanneteau, Président de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales.

« En tant que Président de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales, je vous précise que la Commission est chargée de veiller au respect des dispositions relatives à l'organisation et au déroulement des élections organisées au sein du District.

La Commission a compétence pour se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort et de suivre ces élections jusqu'à leur proclamation.

Mon intervention vise donc à vous présenter les conclusions de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales concernant les candidatures des représentants des clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue.

A ce titre, la Commission s'est réunie le 09 septembre 2024 afin d'étudier la recevabilité de l'ensemble des candidatures reçues.

Je vous rappelle l'article **12.5.6** des statuts :

- les « clubs de District » sont les clubs ne répondant pas à la définition de « club de Ligue ».

-les « clubs de Ligue » sont les clubs dont l'une au moins des équipes est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la Ligue ou par la Fédération.

Les modalités de vote :

A l'issue de l'Assemblée Générale du 15 juin 2024, nous n'avions que 9 membres élus alors que nous devrions avoir 11 titulaires et 11 suppléants.

A ce jour, 2 postes de titulaires et 11 postes de suppléants sont donc à pourvoir.

Au 05 septembre 2024, la Commission a reçu 4 candidatures.

Sur la foi des candidatures présentées ayant rempli les conditions de forme et d'éligibilité tant générales que particulières fixées aux articles 12.5.6 et 13.2 des statuts, la Commission a donné un avis « favorable » à 3 d'entre elles.

Présentation des candidats :

Sont soumis au vote :

2544215004 – M. GANTIER Didier – U.S. Vital Frossay (581901)

460612979 – M. GERBAUD Yohan – Fay-Bouvron F.C. (551077)

2547622019 – Mme COUËDEL Léa – Fay-Bouvron F.C. (551077)

Je vous précise que les deux candidats qui recueilleront le plus de voix seront élus aux postes de titulaires, à ce jour vacants, et que le candidat qui recueillera le moins de voix sera élu en tant que 1er suppléant. »

4. Résultats du vote sur la Délégation des Clubs de District

Élection Délégué des clubs de District aux AG de Ligue : M. GANTIER Didier

127 clubs ayant voté
1 553 voix exprimées

	Voix	Pourcentage
Pour	1 319	84.93 %
Contre	234	15.07 %

Élection Délégué des clubs de District aux AG de Ligue : M. GERBAUD Yohan

122 clubs ayant voté
1 485 voix exprimées

	Voix	Pourcentage
Pour	826	55.62 %
Contre	659	44.38 %

Election Délégué des clubs de District aux AG de Ligue : Mme COUËDEL Léa

130 clubs ayant voté
1 571 voix exprimées

	Voix	Pourcentage
Pour	1 453	92.49 %
Contre	118	7.51 %

Gérard Jeanneteau, Président de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales, annonce les résultats :

« Léa COUËDEL et Didier GANTIER sont élus titulaires
et Yohan GERBAUD est élu suppléant »

Le Président clôture **l'Assemblée Générale Élective** du District de Football de Loire-Atlantique à 10h18.

Le Président,
Philippe LESAGE



Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre BOUILLANT

